

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 mars 2021

PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT - (N° 3787)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 328

présenté par

M. Chenu, Mme Le Pen, M. Meizonnet, M. Pajot et Mme Pujol

ARTICLE UNIQUE

Compléter cet article par les mots :

« et la dégradation des milieux d'habitation »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La question des environnements doit également engager la responsabilité de l'Etat dans le respect du droit à un environnement sain et décent pour ceux qui les occupent.

Le manque d'initiative des décideurs publics sur le contrôle des environnements a eu des répercussions funestes. La situation dans les anciens bassins miniers, notamment l'apparition de nids de maladie de Charcot, ou celle des agriculteurs touchés par l'électrosensibilité liée à des installations de téléphonie mettent en lumière le besoin d'engagement de l'Etat dans une interprétation large de la notion d'environnement, principalement dans un souci de décence de l'environnement familial.